

Copie-lettres Jules-Moïse Rochat – 1901-1904 -

15 novembre 1901

Monsieur Auguste Perrier, vins, spiritueux Châtel St Denis,

En réponse à votre honorée du 11 novembre, j'ai l'avantage de vous dire que je puis vous fournir des véritables vacherins mont d'or pour le prix de fr. 1.40 le kg par boîte et 1 fr. 25 par douzaine, expédition contre remboursement et en port dû. La marchandise que je livre et de toute première qualité.

Vous avez adressé également la même demande à La Laiterie des charbonnières. A ce propos je vous dirai que les prix de la Laiterie sont les mêmes que ceux que je vous fais, car c'est moi-même qui tient la Laiterie.

J'attends vos ordres et dans cette attente, je vous présente, Monsieur, mes salutations.

pr. Jules M Rochat

Réclame ordinaire de pleine saison. Reconnaissons ici que l'écriture de ce copie-lettres, sans aucun doute de Samuel Rochat Saisset, est plus lisible que celle de son frère Henri Rochat-Golay établi au Pont.

Problèmes ordinaires de transport et de paiement.

2 décembre 1901

Monsieur Ed. Henry Genève,

En réponse à votre demande, je puis vous fournir des vacherins Laiterie de la Vallée au prix de fr. 1.20 le kg rendu Genève. Je ne pourrais pas m'engager à vous en fournir régulièrement 50 boîtes par semaine pour le moment, mais enfin, je pourrai vous faire un envoi chaque semaine plus ou moins conséquent, paiement à 30 jours.

La réclame se fait dans toute la Suisse. Ici adressée à Monsieur Emile Sollberger à Lucerne.

Mais le client principal reste la Veuve Rigoud à Lausanne avec laquelle la famille entretiendra des relations autant d'amitié que commerciales, c'est-à-dire avec la mère et la fille, car quant au fils... La facture du 3 janvier 1903 porte sur les livraisons faites du 4 octobre au 23 décembre. Vacherins à 1.20 puis à 1.12. Total de 1429.40, ce qui fait environ 1200 kg. Il y a aussi une seconde facture pour les vacherins de la laiterie des Charbonnières qui porte sur novembre et décembre. Pour le prix de 2792 fr. 10. Quantité ici encore supérieure.

13 janvier 1902

Monsieur Emil Sollberger, Lucerne,

Ci-joint facture de mon envoi du 10 écoulé qui, je l'espère, vous est bien parvenu. Maintenant je suis à votre disposition pour vous fournir des vacherins mont d'or autant qu'il vous en faudra. Je puis parfaitement bien vous faire vos envois directement depuis ici, vous n'avez qu'à me donner les adresses de vos clients qui en désirent avec indication du nombre de boîtes, le prix que vous lui faites et naturellement vous figurez comme expéditeur. Vous m'envoyer alors de vos étiquettes. Moi je vous livre à 1.26 fr. et vous vous vendez au prix qu'il vous sera possible. Je fais toutes mes réserves et me décharge de toutes responsabilités sur les difficultés que pourraient parfois provoquer ces envois à l'étranger : clients non solvables, refus de marchandise, déclarations douanières. Nous exigeons 20 centimes par colis pour ceux expédiés à l'étranger.

Dans l'espoir que mes conditions ne seront pas exagérées, je vous présente, Monsieur, mes salutations.

pr Jules M Rochat

Une facture du 30 janvier 1902 pour Wyss.Senn, un client établi à Bâle. Montant de 389.35

Une facture du 24 mars 1902 pour la Veuve Rigoud-Schneeberger à Lausanne, envois de vacherins de janvier à mars, pour le montant de 1837.05. Le vacherin est à 1 fr. 15 le kg. Une autre facture à la même, avec les vacherins du Brassus, d'un montant de 585.25. Vacherins à 1.18 et à 1.15. Une troisième facture pour les vacherins des Charbonnières, pour un montant de 1835.90, prix au kg non indiqué.

En fait ce copie-lettres permet de découvrir la totalité des clients avec les quantités commandées. La palme reste naturellement à la Veuve Rigoud qui constitue peut-être à elle toute seule la moitié de la clientèle en volume.

Il n'est pas toujours facile d'encaisser la monnaie avec d'aucuns...

4 juin 1902

Monsieur C. Rueggsegger, commerce de fromages, Lausanne,

Monsieur,

Je suis fort étonné de recevoir en retour l'effet que je vous ai fait passer par l'ordre de la Banque Cantonale Vaudoise.

Comme je ne voudrais pas vous faire de misères, si vous avez de la bonne volonté, je vous demande ce que vous en pensez et comment vous comptez payer le solde de vos factures, compris les frais de retour des encaissements des traites refusées. Sinon je ferai faire cette rentrée juridiquement.

Dans l'attente de vous lire, je vous salue avec empressements.

Pr Jules M Rochat

Charbonnières, le 8 juillet 1902

Au Comité de la Société de Laiterie, Charbonnières,

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous venons vous prier de faire exécuter quelques réparations urgentes au bâtiment de la Société :

1o Agrandir 2 fenêtres, une à la petite cave et une (celle du vent) à la Grande Cave.

2o Construire un double mur ou un épaulement du côté de bise pour abriter la cave.

3o Faire boucher les trous de souris à la cave.

4o Renouveler le fourneau de la cave qui est complètement hors d'usage.

5o procurer une nouvelle baratte, il est complètement impossible de se servir plus longtemps de l'ancienne qui est usée de toutes manières, douves, emboîtement, etc. Nous pensons qu'il serait avantageux pour la société qu'elle fit l'acquisition d'une baratte système Martinet qui est très pratique et relativement peu coûteux.

Comme la Société a vendu son lait à un haut prix, nous osons espérer qu'elle s'empressera de faire droit à nos justes réclamations.

En attendant, nous vous saluons, monsieur le Président et Messieurs, avec empressement.

Les intéressés : Samuel Rochat

7 octobre 1902

Madame Rochat-Verne, Vevey,

En réponse à votre demande, j'ai l'avantage de vous dire que je puis vous fournir dès aujourd'hui de véritables vacherins mont d'or pour le prix de fr. 1.50 le kg.

Pour quant à vous fournir une quinzaine de livres de beurre, nous ne le pouvons pas maintenant pendant l'hiver. Nous ne pourrions vous le faire parvenir. Maintenant pour le fromage, des gras, nous en aurons une pièce

d'ouverte, qualité exquisite. Je vous en enverrai un kg. Pour le ... impossible d'en trouver, la saison n' pas été très bonne.

Réclame ordinaire auprès des clients.

21 octobre 1902

Monsieur A. Mayor, comestibles, Bex,

En réponse à votre honorée, je dois vous dire que comme habituellement nous aurons des vacherins Laiterie Charbonnières que nous pourrons livrer au prix de 1.35 le kg. Rendu en gare Le Pont. Nous en avons d'autres que nous mettrons pour 1.30 fr. Ceux de la Laiterie Charbonnières ne seront pas prêts avant le 15 novembre, mais en attendant nous en avons des excellents.

29 octobre 1902

Monsieur G. Erni, 28bis, rue Georges Sand, Court,

En réponse à votre honorée du 22 écoulé, j'ai l'avantage de vous dire que le prix des vacherins est très élevé cette année, par quantité de 20 à 30 boîtes, nous livrons à fr. 1.30 le kg, rendu en gare Le Pont. Maintenant, pour envoyer à l'étranger, il faut beaucoup de frais, ce qui rendrait le prix encore plus élevé. Si vous désirez réellement lancer cet article dans votre liste, adressez-vous directement à des marchands français. Je puis, si vous le désirez, vous donner plusieurs adresses, comme ainsi par exemple Mr. Ernest Michaud, marchand négociant en fromage à Chaux-Neuve, Doubs, France ; Messieurs Carrez, commerce de fromage, Mouthe, Doubs, France, etc. qui pourront vous livrer à l'étranger.

29 octobre 1902

Monsieur E. Michaud, négociant Chaux Neuve¹,

J'ai le regret de vous dire que je ne suis absolument pas content du chargement de vacherins que vous m'avez amené samedi dernier. Ce n'est pas du tout du 1^{er} choix. Ils sont durs comme la pierre, une quantité ont un goût tellement amer que nous n'osons pas les expédier crainte de perdre nos clients. Nous avons acheté des vacherins de pâte molle faits à pou... et non vernis, enfin quoi, du 1^{er} choix, c'est ce que nous exigeons. Notre clientèle est excessivement difficile, ce qui ne nous permet que de prendre du tout 1^{er} choix.

¹ Le même que ci-dessus !

Veillez prendre note de notre réclamation et recevez, Monsieur, nos salutations empressées.

pr Jules M. Rochat

24 novembre 1902

Monsieur E. Sollberger, Ponte Trésa,

Répondant à votre honorée du jour, je puis vous fournir des vacherins mont d'or 1^{er} choix par quantité de 10 boîtes pour le prix de fr. 1.35 le kg, par 5 boîtes à 1.40 et pour une boîte à 1.50. Envoi contre remboursement.

Maintenant je dois vous dire que les vacherins que vous m'aviez donné ordre d'envoyer en Italie, n'avaient pas été livrés mais étaient restés stationnés une vingtaine de jours à Cerese et ensuite nous sont revenus, nous laissant pour bénéfice les frais d'aller et de retour de la marchandise complètement abimée, ce qui ne nous a guère encouragé à poursuivre dans cette voie.

Ainsi si vous désirez des mont d'or, je puis vous les adresser au prix ci-dessus indiqué².

1^{er} décembre 1902

Messieurs Lehmann et Leichsenzing, Dresde,

J'espère que vous êtes maintenant en possession de votre envoi de vacherins et que vous en avez été satisfaits. Nous faisons nos envois à l'étranger par colis postaux. Si vous en désirez une certaine quantité, nous enverrons par chemin de fer, ce qui reviendra meilleur marché. Mais nous ne les expédions pas par caisses, mais par colis.

19 décembre 1902

Monsieur Viquerat Damont, négociants Combremont le Grand ,

En réponse à votre honorée du 15 écoulé, je vous dirai que nous n'avons pas de fromages tels que vous désiriez. Notre stock de fromages salés de fromagerie est complètement épuisé ; nous en avons un grand choix dans les fromages de montagne, complètement gras que nous livrons à fr. 1.90 le kg.

Facture pour J. Rigoud³, commerce de fromage à Lausanne, du 5 janvier 1903. Vacherins livrés en novembre et décembre, pour un montant de 2761.10.

² Lettre en partie recomposée, l'original étant en partie redevenu vierge !

³ Sauf erreur John Rigoud, fils de la Vve Rigoud, mais autre commerce.

Lettre du 9 janvier 1903. On travaille toujours pour achat de vacherins avec Monsieur Ernest Michaud, négociant à Chaux Neuve.

Du 26 janvier 1903. On livre des vacherins 1^{er} choix au Cercle de L'Union, à St-Imier, à l'adresse d'Eugène Fressineau. Il y en a ici pour 581.95

21 février 1903

Monsieur J. Rigoud, Lausanne,

Nous avons encore quelques centaines de vacherins de La Laiterie des Charbonnières. Désirez-vous que nous vous les gardions ? Dans ce cas veuillez nous faire savoir la quantité approximative que vous comptez encore prendre.

Dès aujourd'hui nous vous ferons une réduction raisonnable sur le prix.

1^{er} mars 1903

Monsieur J. Rigoud, commerce de fromages, Lausanne,

Il nous reste en cave environ 250 vacherins de La Laiterie des Charbonnières. Nous vous les laisserions à fr. 1.15 franco Lausanne. Ces vacherins sont tous du 1^{er} choix. Nous vous prions de nous faire savoir de suite si nous devons vous les garder ou si nous pouvons en disposer.

Ruegsegger paraît toujours être un mauvais payer à qui il faut tirer l'oreille à chaque fin de saison.

Relevé de compte pour les vacherins des Charbonnières, du 10 novembre au 26 mars :

Relevé de Compte

30	201 500	Qui	10	Novembre	1902	Vacherins Charb.	1.25	251 85
61	176 500	"	15	"	"	"	"	183 40
50	118 500	"	19	"	"	"	"	148 10
50	143 500	"	24	"	"	"	"	174 35
50	418 -	"	28	"	"	"	"	147 50
50	238 -	"	1	Decembre	1902	"	"	297 50
50	224 500	"	8	"	"	"	"	286 85
50	136 500	"	10	"	"	"	"	164 35
50	243 -	"	14	"	"	"	"	303 75
50	251 -	"	18	"	"	"	"	313 75
50	384 -	"	24	"	"	"	"	480 -
50	124 500	"	3	Janvier	1903	"	"	168 10
50	134 -	"	12	"	"	"	"	167 50
50	133 500	"	15	"	"	"	"	166 85
50	125 -	"	19	"	"	"	"	156 25
50	254 -	"	21	"	"	"	"	321 25
50	131 500	"	24	"	"	"	"	164 35
50	232 500	"	7	Fevrier	"	"	"	323 10
50	200 -	"	16	"	"	"	"	184 35
50	200 -	"	5	Mars	"	"	1.15	142 60
50	200 -	"	14	"	"	"	"	68 40
50	200 -	"	26	"	"	"	"	68 40
								4000 100

Relevé des vacherins du Brassus du 30 octobre 1902 au 16 février 1903, pour un montant de 704.50

Charbonnières, le 28 septembre 1903

Mon Cher,

J'avais toujours différé de répondre à ta lettre parce que je pensais descendre à Lausanne et te voir à cette occasion pour discuter cette question des sérés de la Laiterie. Nous en avons causé entre nous. Il ne nous est pas possible d'accepter tes conditions de livraison franco en gare.

Nos sérés devront être pris chaque semaine à la laiterie et au prix de l'année dernière.

Veuille nous faire savoir si tu es d'accord au plus tôt.

Dans l'attente de te lire, reçois mes cordiales salutations.

pr les intéressés : Samuel Rochat

18 octobre 1903

Madame Rigoud-Schneeberger, Lausanne,

J'ai passé hier chez votre fils : mais il n'y a pas moyen de s'entendre. Il ne veut absolument pas faire de concession. Il passera le marché pour les vacherins des Charbonnières pour 12 à 1600 boîtes à livrer pendant la saison exactement aux mêmes conditions que l'année dernière, sauf pour le prix qui est fixé à fr. 1.15 le kg franco Lausanne, sans qu'il soit fait mention de vous dans le covenant. Cependant il veut vous en remettre la quantité que vous désirerez et nous pourrions même vous les adresser directement. Mais pour le règlement, il entend que vous passiez par lui.

Il a conclu en disant : vendez-les à ma mère ou vendez les-moi. Il n'y a pas de milieu. Si ma mère les achète, je lancerai une autre marque.

A présent que faut-il faire ? Je dois lui rendre réponse mardi.

En conséquence veuillez me dire ce que vous en pensez par retour du courrier, nos associés voulant savoir à quoi s'en tenir de suite.

J'ai parlé à Mr. Reymond du Lieu pour ses fromages de la Tépaz. Il vous écrira à ce sujet.

Pour ceux des Grands Plats, le fermier les a descendus ces jours passés. Je n'ai pu savoir s'ils étaient vendus. Quant à ceux de Fritz Piguet, il doit les avoir vendus en détail ou tout au moins en grande partie.

Dans l'attente de vous lire, je vous adresse, Madame, mes sincères salutations.

Samuel Rochat

20 octobre 1903

Au Conseil d'Administration de la Cie des Forces Motrices des Lacs de Joux à Lausanne,

Monsieur le Président et Messieurs,

Notre provision de néoline pour l'éclairage public de nos villages du Lieu, Charbonnières et Séchey, étant épuisée, nous venons vous demander de bien vouloir nous renseigner à quelle date probable la Cie pourra nous fournir l'éclairage public, afin que nous sachions s'il est nécessaire que nous fassions une nouvelle commande de néoline. Comme il nous avait été plus ou moins

donné à entendre que le réseau de La Vallée serait installé le premier, nous n'avons pas renouvelé de contrat avec notre fournisseur.

D'autre part nous vous prions de bien vouloir faire installer avant que la saison soit trop mauvaises, les installations particulières des Charbonnières et Séchey afin que ces villages soient prêts au moment de l'ouverture du réseau.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

*Pour la Municipalité,
Le Syndic :*

Le secrétaire : S(amue)⁴l Rochat

21 octobre 1903

Monsieur Widmer, Paris,

En réponse à votre honorée de ce jour, j'ai l'avantage de vous dire que la saison des vacherins ayant commencé, je suis à même de vous fournir une très bonne qualité pour le prix de fr. 1.45 le kg, envoi par colis postaux de 5 kg contre remboursement. Quant aux tommes, je ne puis pas m'engager de vous en fournir, car il s'en fabrique peu dans nos contrées à ce moment-ci.

21 octobre 1903

Monsieur Paul Schuele, Bucarest,

En réponse à votre honorée du 17 septembre dernier, j'ai l'avantage de vous dire que je serai très heureux d'entrer en relations commerciales avec votre maison. Je puis vous livrer des vacherins tout 1^{er} choix pour le prix de fr. 1.50 le kg envoi par colis postaux de 5 kg contre remboursement. C'est ainsi que nous pratiquions avec la maison Vve Barras de votre ville avec laquelle nous avons entretenu de bonnes relations commerciales nombre d'années.

23 octobre 1903

Monsieur J. Rigoud fils, Lausanne,

Je vous adresse les conventions relatives aux vacherins des Charbonnières. Maintenant, comme nous en avons parlé entre nous, il reste convenu que nous pourrons en adresser directement à Mme Rigoud si elle en désire, mais elle devra passer par vous pour le paiement.

⁴ Toujours écrit Sel Rochat. En général nous rétablissons le prénom en entier, soit Samuel.

Veillez donc, je vous prie, nous renvoyer le double du convenant après l'avoir signé.

Réclame ordinaire pour la saison en cours.

8 janvier 1904

Société coopérative de consommation de Neuchâtel,

Monsieur le Directeur,

Répondant à votre honorée du 7 courant, nous avons l'avantage de vous dire que la marchandise qui vous a été expédiée est d'excellente qualité, mais réellement trop jeune. Il faudrait pouvoir la garder en cave encore quelques jours. A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, nous avons été débordés par l'affluence des demandes, ce qui fait que dans ce moment la marchandise n'est pas suffisamment faite. Dans quelques jours le stock sera reformé et nous pourrons de nouveau vous adresser la marchandise qui vous convient.

Vous pouvez nous retourner l'envoi en question et nous ferons notre possible pour vous adresser quelques pièces plus faites.

Tout en regrettant ce contretemps fâcheux pour vous et pour nous, nous vous présentons, Mr. le Directeur, nos salutations distinguées.

Pr Jules M. Rochat

Facture du 14 janvier 1904 à J. Rigoud, commerce de fromage à Lausanne. Vacherins autre choix livrés du 15 octobre au 21 décembre, pour 1021.15

Facture du même 14 janvier 1904 pour J. Rigoud, vacherins « Laiterie » livré à Mme Rigoud, pour 230.55

Facture du même 14 janvier 1904 pour J. Rigoud, vacherins Laiterie Charbonnières, pour novembre et décembre 1903 et pour un montant de 2142.35

20 février 1904

Monsieur J. Rigoud, négociant, Lausanne,

Comme je vous en avais parlé, aussitôt rentré à la maison je me suis informé au sujet des vacherins que nous pouvions avoir adressés à Lausanne.

Ainsi que je l'avais prévu, nous n'avons adressé pendant toute la saison que deux ou trois vacherins à Lausanne par la poste à l'adresse d'un nommé. Les... nous recevons... poste sont... pour faire le...

Ma femme... vacherin en question sans ... l'idée de vérifier si le vacherin à destination de Lausanne était des Charbonnières ou d'ailleurs.

C'est vous dire que c'est donc complètement par inadvertance qu'un ou deux vacherins de la Laiterie ont pu être adressé à Lausanne ; nous n'y avons aucun intérêt et n'aurions certainement pas voulu vous causer sciemment un préjudice quelconque.

Dans l'espoir que vous comprendrez mes explications quant à ce malheureux malentendu, je vous salue Monsieur, bien cordialement.

Samuel Rochat

Note : ce J. Rigoud est un sacré mauvais coucheur. Il y a des coups de pied au cul qui se perdent. C'est ce qu'on peut dire un siècle plus tard à propos de ce genre d'individus avec lesquels pourtant les Saïset devaient traiter ! Car perdre J. Rigoud, c'était aussi perdre la bonne moitié de son commerce ! D'où l'incroyable risque de faire reposer essentiellement une entreprise sur un seul client.

Facture pour J. Rigoud fils, Lausanne, du 29 mars 1904. Pour les vacherins laiterie du 30 décembre au 24 mars, 1459.25

Relevé des vacherins livrés à Madame Vve Rigoud, rue de l'Halle, Lausanne, du 29 mars 1904. Vacherins Charbonnières. Total non donné.

Relevé des vacherins 1^{er} choix pour Madame Veuve Rigoud, du 29 mars 1904, total de 487 frs.

Relevé du 29 mars 1904 des vacherins laiterie livrés à Mme Veuve Rigoud de novembre à mars, pour le montant de 636.20.

Relevé du 30 mars pour les vacherins livrés à Mr. Rigoud, vacherins laiterie, de novembre au 11 mars, pour 611. 70

Note : on le constate, avec un tel client il fallait être bien à son affaire ! Ne pas déranger le fauve !

9 avril 1904

Monsieur Ernest Rochat, négociant, Renens,

Envoyez-nous donc vos caisses afin que nous puissions vous adresser les sérés de la Laiterie des Charbonnières. Il y en a une trentaine qui devraient être débarrassés. Vous devez comprendre qu'il est dans votre intérêt de ne pas les

laisser accumuler et vous savez que d'après nos conditions, vous devez les enlever chaque semaine.

12 avril 1904

A la Municipalité du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi sur la Police des constructions du 13 mai 1898, je viens vous prier de bien vouloir me vendre une parcelle du terrain communal, soit une bande d'environ 1.50 de large longeant la vieille route du Crêt-du-Puits au droit de mon bâtiment. Ce terrain actuellement occupé par des entrepôts et passages pour ma maison, n'est d'aucune utilité pour la circulation.

Charbonnières, le 21 mai

1904

A la Commission d'Impôts sur la Fortune mobilière de la Vallée,

Monsieur le Président et Messieurs,

Je ne puis que confirmer ma déclaration du 30 janvier 1904.

Sur la fortune mobilière, je possède de moitié avec mon frère Louis un livret à la Caisse d'Epargne de frs. 3000 et du bétail pour une somme qui peut être évaluée également à 3000 frs., soit pour ma part en tout frs. 3000.

Par contre nous devons à mon frère Henri Rochat-Golay au Pont une somme de frs 7500, notre quote-part pour les constructions que nous avons faite au Pont, soit la demie pour mon compte, frs 3725.

Pour ce qui concerne le produit du travail, comme secrétaire municipal du Lieu, emploi qui me prend beaucoup de temps, je perçois un traitement de frs 450 ! (ce qui, entre parenthèse, n'est pas rétribué). En portant frs. 550 pour le travail que je puis faire à côté, je crois être parfaitement raisonnable.

Toutefois sous cette rubrique, je consens à une augmentation de frs 200.-

23 août 1904

Mousieur Eugène Baudin, laitier à Mollens,

En complément à notre entretien de dimanche, je vous offre pour 150 vacherins blancs de la laiterie de Mollens rendus à Mont-la-Ville chaque

semaine du 1^{er} octobre au 31 décembre 1904, huitante huit (898) centimes le kilo aux conditions suivantes :

Il est bien entendu que c'est pour de la marchandise de 1^{er} choix, fabriquée entièrement grasse toutes les traites et qui sera de recette.

Les vacherins seront bien épurés et soigneusement sanglés. Ils seront livrés à 48 heures près.

La marchandise sera pesée au départ par le vendeur et à l'arrivée par l'acheteur. S'il y a écart entre les deux pesées, la moyenne fera règle. Toutefois si l'écart constaté était trop considérable, l'acheteur pourra exiger le pesage à Mont-la-Ville.

Lorsque le manque de neige empêcherait de descendre jusqu'au village de Mont-la-Ville avec le traîneau, les vacherins seront rendus jusqu'à la limite de la neige.

Les paiements s'effectueront chaque mois pour les livraisons faites le mois précédent.

Si vous êtes d'accord, faites le moi savoir au plus tôt.

Les correspondances échangées serviront de convention.

Agréez, Monsieur, mes sincères salutations.

Pr Jules M. Rochat, Samuel Rochat

Note : ce contrat est excessivement intéressant. C'est pour nous la première fois que nous découvrons un document de ce type quant à la fourniture de vacherins blancs, et non pas emboîtés. Les Saïset auraient-ils été des précurseurs ? Dans tous les cas, on peut poser que la vraie naissance d'affineur est du début du XXe siècle. A moins que de nouveaux documents permettent de fixer cette naissance déjà à la fin du XIXe, ce qui n'est toutefois guère probable.

8 octobre 1904

Monsieur E. Baudin, laitier, Mollens,

Après vérification du poids du chargement des vacherins de ce jour, nous avons trouvé net 330 kg, soit un déchet de 5 kg. Il y a donc lieu de porter en compte 332 ½ kg.

Veillez je vous prie, les faire un peu plus petit et (reste malheureusement illisible).

Une lettre du 11 octobre 1904, adressée à la Direction des Chemins de fers fédéraux, service du contentieux du .. arrondissement, Lausanne, parle de marchandise volée, soit 9 kg.

9 novembre 1904

Monsieur E. Baudin, laitier, Mollens,

Nous ne sommes pas du tout content de la marchandise que nous avons reçu jusqu'à ce jour. Ces vacherins sont restés de pâte dure comme du tourteau. Ils ont la touche de vacherins écremés ! Si vous ne pouvez nous fabriquer de la marchandise moëlleuse et qui soit vendable, nous ne pourrons continuer d'en prendre livraison.

Pour samedi amenez-nous un chargement de 150 pièces, pas davantage ; à cette occasion nous vous réglerons les vacherins livrés en octobre.

Sur le chargement de samedi dernier, il y a eu un écart de poids de 4 kg.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées.

pr Jules M. Rochat

Fin du copie-lettres Saïset, le seul en notre possession. Les autres ont-ils fini au papier ?



Maison Saïset. Les fonds sèchent sur la barrière séparant le jardin de la route communale.



Le greffier de l'entreprise Jules-Moïse & fils, Samuel Rochat



Mlle Rigoud, son frère John probablement, et Annette Rochat, femme de Samuel.